

XXIII

LES ATTAQUES D'UN JOURNAL FINANCIER

A la date du 24 février, un journal financier a incriminé l'article que nous avons écrit dans *la Liberté* le 14 du même mois, et formant le chapitre XVIII de notre publication.

On nous fait dire le contraire de ce que nous pensons, le contraire de ce que nous écrivons. On nous dit qu'en vertu de la convention du 22 février 1866, *la juridiction égyptienne n'a rien à faire avec les terrains de l'isthme*; que nous sommes les agents de MM. de Lesseps et Lavalley; on nous prête l'intention d'avoir voulu faire croire aux actionnaires qu'une somme de cent millions avait été appliquée spécialement aux travaux d'appropriation des terrains dont la Compagnie est concessionnaire, seul moyen pour M. de Lesseps de justifier les énormes dépenses du canal.

Nous pensons que tout homme honnête, en nous lisant, appréciera notre impartialité et la loyauté que nous avons apportée dans l'examen d'une œuvre qui, à tant de titres, intéresse la France. — Notre devoir est de démontrer au lecteur la sincérité de nos assertions.

Certainement, quand on tronque un ou plusieurs paragra-